

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: SPHALT 200
1. 1. 1. Contient: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
1. 1. 2. N° code du produit: 110001
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
UFI N°92NT-W9TT-D001-HTCR
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Dégraissant Dégoudronnant

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 ** STOT rép. 2 / SGH08 - H373 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 ** Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 ** Irr. oc. 2 / H319 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 ** STOT un. 3. / SGH07 - H335 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

2. 2. 3. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

2. 2. 5. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Dangers principaux:	Inflammable.
2. 4. Autres dangers:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit. Attaque de nombreux plastiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	tensio actif non ionique <5% sur base solvantée
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 80 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 Remarques:((*)) - Divers : Valeurs limites d'exposition V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442 Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, transporter la victime immédiatement en milieu hospitalier
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée,(pour feu peu important) |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible.
Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter la contamination des eaux souterraines. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé. Manipuler uniquement le produit dans un système fermé ou prévoir une aspiration et une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Température maximum de manipulation: 35°C

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite. Se procurer les instructions avant utilisation.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver dans un récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: oxydants forts, acides forts, bases fortes et substances comburantes.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

acier inoxydable, acier doux.

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

Eviter certains plastiques solubles dans le produit. caoutchoucs, nitrite, polyéthylène

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 3. Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs / particules(EN141)

8. 2. 5. Protection des mains:

Gants de protection Norme EN374 gants en caoutchouc fluoré gants en PVA

8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:

tablier et bottes résistants aux solvants

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|--|
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore à jaune clair |
| 9. 1. 3. Odeur: | aromatique |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | -95-13°C |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 136-152°C |
| 9. 1. 6. Inflammabilité: | Non applicable. |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: | % Vol dans air Limite inférieure = 1% Limite supérieure = 7% |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | > 23 °C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | 430°C |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 11. PH: | 7 |
| 9. 1. 12. Solubilité: | Soluble |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | 0.14-0.19 g/l |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | Soluble dans des hydrocarbures |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | 3.2 log POW |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | 6.5-9.5 hPa |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 0,87g/cm3 |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Non déterminé. |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique: | <0.9mm2/s (40°C) |
| 9. 2. Autres informations: | VOC : <887.4 g/l |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune sous utilisation normale. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 10. 5. Matières incompatibles: | Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
Réagit violemment au contact de: oxydants forts, acides forts |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. |
| 11. 1. 2. Toxicité aiguë: | Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)
Oral LD50 (supplémentaire) 3.523 mg/kg (RAT)
Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire LC50 (supplémentaire) 6.350 mg/l (RAT) (4H)
LC50 11 mg/l (ATE) |
| 11. 1. 3. Inhalation: | CL50/inhalation/4h/rat = 6350 mg/l Nocif par inhalation. |
| 11. 1. 4. Contact avec la peau: | DL50/cutanée/rat = 1100 mg/kg
Nocif par contact avec la peau. |
| 11. 1. 5. Contact avec les yeux: | Irritation sévère des yeux (Lapin) |
| 11. 1. 6. Ingestion: | DL50/orale/rat = 3523 mg/kg
les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 1. 7. Sensibilisation: | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. |
| 11. 1. 8. Toxicité chronique: | les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis |
| 11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.(ouïe) |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | ???? |
| 11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): | Toxicité par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 12. 1. Toxicité: | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | En milieu aérobie, le produit est intrinsèquement biodégradable. En milieu anaérobie, le produit est biodégradable dans les conditions de dénitrification |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Log Pow < 3.2 (CAS N°1330-20-7) |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | évaporation rapide |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Ne contient pas de substance possédant des propriétés perturbant le système endocrinien et pouvant avoir des effets graves sur la santé humaine |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'informations complémentaires disponibles |
| 12. 7. 1. Toxicité aquatique: | Toxicité aquatique: |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0) CE50 (écologique) 2,2 mg/l (ALGUES) (73h) Selenastrum capricornutum LD50 (écologique) 1 mg/l (DAPHNIES) (24H - OCDE 202) Daphnia magna 2,6 mg/l (POISSONS) (96h - OCDE 203) Oncorhynchus mykiss
12. 8. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés:	Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Evacuer comme déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1307
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	XYLENES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SPHALT 200

Version:7

Date de révision:08/10/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: | Aéronef passager et cargo |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009) |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 12/05/1996 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 14/05/2018 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 08/10/2021 |
| 16. 5. 4. Version: | 7 |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: | 1 |
| 16. 6. Réalisé par: | Sds |